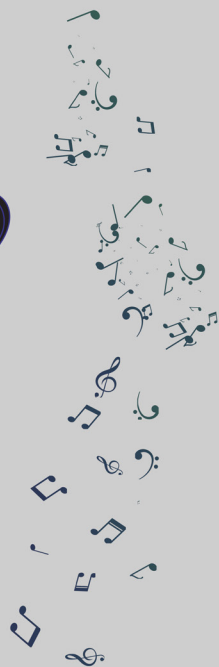


CONCERT

Concert de musique et de chant
sous l'égide de Rita GASPARD

Au profit de la restauration de
l'église Notre Dame de la Nativité



DIMANCHE 23 JANVIER 2022 / 15H30

**Église Notre Dame de la Nativité
Magny-en-Vexin**

Œuvres de BACH, PUCCINI, SCHUBERT et CACCINI



**Pass sanitaire et
masque obligatoires**

Entrée*

Adulte : 15€ / + de 13 ans : 8 €

*L'accès au concert est une contrepartie à un don au profit de la restauration de l'église. Donne lieu à déduction fiscale.

Venez nombreux découvrir un ensemble de chefs d'œuvre de la musique classique, spécialement sélectionnés et réunis pour le **premier concert d'un cycle de rendez-vous organisés au profit de la restauration de l'église de Magny-en-Vexin.**

Ce concert aura lieu le dimanche 23 Janvier 2022 à 15h30 à l'église Notre Dame de la Nativité.

C'est à Mr et Mme GASPARD que nous devons la réalisation de cet évènement qui durera un peu plus d'une heure et sera composé de 2 parties.



En première partie, dédiée au chant, **des airs de Bach et de compositeurs italiens avec en point d'orgue l'Ave Maria de Caccini**, interprétés par la soliste Laurène DOAT qui sera accompagnée au piano par Fernando DIEZ.

En deuxième partie, **une œuvre de Schubert pour violoncelle et piano, la sonate «Arpeggione»**, interprétée par Aurore DANIEL au violoncelle et François GASPARD au piano.

Ce concert est dirigé par Mme Rita GASPARD.

Tous les dons récoltés pour ce concert seront versés à la Fondation du Patrimoine au profit exclusif des travaux de restauration de l'église Notre Dame de la Nativité de Magny-en-Vexin.

Entrée adulte (à partir de 18 ans) : don de 15€ (*)
Entrée adolescent (à partir de 13 ans) : don de 8€ (*)



Possibilité de compléter votre don par un don libre supplémentaire !

(*) Tous les dons peuvent donner lieu à une déduction fiscale dans les limites fixées par le code des impôts. Bulletin de don à renseigner et à joindre à votre règlement à l'entrée du concert.



NOUS COMPTONS SUR VOUS, pour soutenir par votre présence - et par votre générosité - ce chantier de restauration qui se déroulera jusqu'en 2023.

MERCI !

Nota bene : Le concert se déroulera dans le respect des conditions sanitaires qui seront en vigueur au moment du concert.

BULLETIN DE DON

POUR ACCÉDER AU CONCERT

Je complète les informations ci-dessous et, pour les règlements par chèque, je libelle mon règlement à l'ordre de **Fondation du Patrimoine - l'église Notre Dame de la Nativité à Magny-en-Vexin**.

Adulte(s) participant(s):.....x 15 € =€

Adolescent(s)* participant(s):.....x 8 € =€
**à partir de 13 ans*

J'ajoute un don libre complémentaire de€

Mon don total est de€

Mode de règlement: par chèque ☐ en espèces ☐

Le jour du concert, je règle mon don et je remet ce bulletin à l'accueil.

Coordonnées du donateur

Nom:

Prénom :

Raison sociale (*si société*):

Adresse:

Code postal:

Ville:

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐